



Litige heritiers

Par JI971

Bonjour

J'occupe un logement depuis plus de 30 ans avec un bail signé par la veuve du propriétaire qui jouissait du bien en usufruit, nullement contesté durant toutes ses années par les frères et s?urs.

Je suis dans la situation où une des s?ur du propriétaire décédé me relance par l'intermédiaire d'avocat et d'huissier pour me faire déguerpir en utilisant les Termes de l'huissier. Et cela sans la présentation de documents de succession. Mon bail se termine en 2024.

Merci d'avance pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

Un usufruitier (pas le bénéficiaire d'un droit d'usage) est en droit de mettre en location.

Sachant qu'il y a un avocat en face, il serait nécessaire de vous également un avocat de votre côté.

Par JI971

Bonjour

Merci pour votre réponse j'ai pris un avocat.